

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 61 (1916)
Heft: 12

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que dans le secteur du bataillon par exemple, le commandant disposerait, en cas d'incident, d'une réserve de trois compagnies.

Nous sommes certain que si, dans la mesure du possible, nos conclusions pouvaient être mises en pratique, l'état moral des troupes s'en trouverait amélioré, l'entrain des premières journées de mobilisation reparaîtrait et l'opinion publique deviendrait moins sévère pour les questions militaires.

Capitaine F.-C. HOGUER.

CHRONIQUE SUISSE

(D'un collaborateur spécial.)

Le général et le drill. — La presse et l'armée. — Casque et képi. — Un incident. — Le colonel Turrettini.

Le général a adressé le 5 octobre aux commandants des unités d'armée une circulaire concernant l'application du règlement d'exercice de l'infanterie. Le fait que cette circulaire porte la mention « pour transmettre à tous les officiers » montre l'importance qu'on y attache en haut lieu. Il est à souhaiter que ce sentiment soit réciproque et que les commandants d'unités d'armée ne se bornent pas à transmettre, mais qu'ils veillent à ce que leurs subordonnés mettent en pratique les conseils que contient la circulaire du général. C'est à dessein que j'emploie le mot « conseils », car le ton de cette lettre n'est pas celui d'un ordre ; c'est plutôt celui d'une théorie sur l'instruction et l'éducation du soldat.

Le général commence par poser en principe qu'il serait inopportun de procéder maintenant à une révision de notre règlement d'exercice.

« Les enseignements de la guerre actuelle ne sont pas suffisamment précis pour justifier l'application de nouveaux principes pour les méthodes de combat et pour l'instruction en vue du combat. La seule vérité mise incontestablement en lumière par les batailles et combats de la guerre actuelle, est que plus les moyens techniques jouent un rôle considérable, plus la valeur individuelle acquiert une

importance essentielle. Notre tâche principale doit donc tendre à développer et à fortifier la valeur de l'individu. »

A ceux qui considèrent notre général comme un adepte du drill à outrance, en tout et partout, je recommande la méditation du passage ci-dessous :

« La guerre de tranchées actuelle demande peu de science et peu d'initiative découlant d'une appréciation personnelle des chefs subalternes et des soldats, les procédés de combat sont inculqués dans les armées belligérantes par le moyen du drill... Toutefois cette préparation au combat par le drill doit être pratiquée si longtemps et d'une façon si intense pour produire son plein effet chez chaque homme, qu'elle finit par *abrutir*. Or toute méthode d'instruction abrutissante s'oppose directement au développement de la personnalité du soldat ! J'ajoute que cette vérité est trop souvent méconnue dans l'instruction individuelle soit par manque d'intelligence, soit par manque de réflexion. »

Le général est donc d'accord avec tous les gens de bon sens pour s'élever contre l'exagération du drill. Sa conception du drill est donnée clairement par les phrases suivantes :

« Une discipline que n'entame aucune des exigences de la guerre, tel est l'inébranlable fondement de l'aptitude au combat.

» Or le meilleur moyen pour obtenir et maintenir la discipline c'est le drill, qui n'est donc qu'un moyen et non un but. La valeur éducative du drill réside dans la tension maximale qu'il exige de toutes les énergies tant physiques que morales. »

Ces deux paragraphes appellent quelques commentaires.

D'abord, un bon point au traducteur pour avoir osé employer en français le mot *drill*, plus sympathique que le mot *dressage* employé par le règlement. Lorsqu'on me parle de dressage, il me semble toujours voir devant moi, non pas des hommes, mais des chiens savants ou des singes, tandis que le mot drill me rappelle le temps où j'apprenais l'anglais et où ce mot signifiait simplement exercice.

Je ne suis pas ici pour faire de l'étymologie et constater si drill est un mot anglais ou allemand, et quelle a été sa signification primitive. Actuellement dans notre armée, il signifie l'exercice formel exécuté avec le maximum d'énergie et de précision, et est limité à quatre mouvements : position de garde-à-vous, conversions individuelles, pas cadencé et port d'arme.

Il faut n'avoir jamais été soldat pour contester que l'exécution précise d'un certain nombre d'exercices n'exerce une bonne influence

sur la discipline. Donc, le drill est utile, indispensable même. On peut cependant, à mon avis, être un bon citoyen et même un bon officier, sans être absolument de l'avis du général et de son traducteur sur le degré d'utilité du drill.

Le drill est-il vraiment *le meilleur* moyen pour obtenir et maintenir la discipline ? Cela c'est d'ailleurs le traducteur qui le dit et non pas le général. Le texte allemand ne dit pas : *das beste*, mais *das vornehmste* Mittel, ce qui en français veut dire : le moyen par excellence. Entre ce superlatif relatif et le superlatif absolu : le meilleur, il y a une nuance. Pour moi qui ai passé près de trente ans à faire du drill et à en faire faire, je crois qu'il y a encore quelque chose de meilleur : l'exemple des chefs, Bonaparte au pont de Lodi.

« ...Douze mille hommes d'infanterie et quatre mille cavaliers étaient rangés sur le bord opposé : vingt pièces d'artillerie enfilèrent le pont ; une nuée de tirailleurs étaient placés sur les rives. Il n'était pas d'usage à la guerre de braver de pareilles difficultés. Toute l'armée française s'était mise à l'abri du feu derrière les murs de Lodi, attendant ce qu'ordonnerait le général. Bonaparte fait former une colonne de six mille grenadiers ; *il parcourt leurs rangs, les encourage et leur communique, par sa présence et par ses paroles, un courage extraordinaire*. Alors il ordonne de déboucher par la porte qui donnait sur le pont et de marcher au pas de course. ... Cette colonne redoutable serre ses rangs, et débouche en courant sur le pont. Un feu épouvantable est vomé sur elle ; la tête entière est renversée. Néanmoins elle avance : *arrivée au milieu du pont, elle hésite, mais les généraux la soutiennent de la voix et de leur exemple. Elle se raffermie, marche en avant*, arrive sur les pièces et tue les canonniers qui veulent les défendre ¹. »

Il est permis de croire qu'un meilleur résultat n'aurait pas été atteint si Bonaparte avait préparé l'assaut par des conversions individuelles et si la colonne avait franchi le pont au pas cadencé au lieu du pas de course !

A ceux que l'exemple de Lodi n'a pas convaincus, je recommande d'étudier la campagne de 1806. Nul ne prétendra que les Français d'Auerstaedt et d'Iéna fussent mieux « drillés » que leurs adversaires, et pourtant !

Je ne voudrais cependant pour rien au monde passer pour un adversaire du drill. Chacun n'a pas le don qu'avaient Bonaparte et

¹ Thiers. *Révolution française*.

les officiers de son école pour électriser la troupe. En outre, les conditions dissolvantes du combat moderne ne permettent plus aux chefs, même subalternes, d'exercer sur leurs hommes la même influence qu'il y a cent ans. Le drill sera donc pour les chefs un auxiliaire puissant, mais le gage du succès sera toujours l'exemple des chefs eux-mêmes.

Notre règlement ne prévoit que quatre exercices de drill : la position normale, les conversions individuelles, le port d'arme et le pas cadencé.

Si j'avais voix au chapitre, je conseillerais, lorsque les circonstances le permettront, d'augmenter ce nombre. La lettre du général nous apprend que beaucoup trouvent « inesthétique » ou « ennuyeux » tout ce qui n'est pas exécuté conformément au drill. Ce doit être vrai, puisque le général le dit. Je crois cependant que c'est justement le drill que beaucoup, pas les mêmes, trouvent ennuyeux et inesthétique, et je suis pleinement de leur avis. Dans d'autres armées, dans la plupart, on fait du drill intéressant et élégant. *Notre* drill n'est ni l'un ni l'autre ; avec ses exercices peu nombreux et mal choisis, il manque décidément d'attraits, soit pour l'exécutant, soit pour le public, dont l'opinion, quelque superficielle qu'elle puisse être, ne doit jamais être complètement négligée.

Dans le bon vieux temps, on exagérait le drill. En 1822, l'auteur de *l'Épître d'un Suisse à ses concitoyens* leur reprochait « de se morfondre à instruire des milices et à leur faire perfectionner le maniement d'armes, chose absolument de parade et inutile à la guerre ¹, au lieu de s'appliquer à l'organisation d'un bon état-major.

Aujourd'hui, le maniement d'armes se réduit au seul et unique mouvement du port d'armes. C'est peu, surtout si l'on considère ce que valent les autres exercices de notre drill.

Je n'en veux pas à la position de garde-à-vous, qui, quoi qu'on puisse en dire, reste la base de la discipline. L'individu qui ne peut pas, pour un instant, se fixer dans une immobilité absolue est un étourdi ou un énervé, un homme sur lequel on ne peut pas compter.

Je n'en veux pas non plus particulièrement aux conversions individuelles, bien qu'à mon avis elles n'aient rien de récréatif, ni d'esthétique.

Je n'en veux pas même au pas cadencé, sur la valeur théorique

¹ Ce n'est pas notre avis. D'ailleurs il n'est pas impossible d'avoir en même temps un bon maniement d'armes et un bon état-major. (*Réd.*)

duquel je ne veux pas discuter. Le général nous dit : « Le pas cadencé est le meilleur moyen d'entraînement à la marche. Il est d'une nécessité absolue pour la formation du soldat. » D'autres vont beaucoup plus loin, et voient dans le pas cadencé, la base de toute discipline et de toutes qualités militaires. Moi, qui ai fait le pas cadencé sous tant de règlements divers, je reste sceptique, mais passons.

Ce que je conteste, c'est la valeur *pratique* de ces trois derniers exercices, et en cela je suis pleinement d'accord avec le général, qui nous dit :

« Beaucoup de choses et précisément les plus simples ne peuvent être exécutées conformément à ce qui est exigé par le drill. Il en est ainsi par exemple, du pas cadencé exécuté sur un terrain qui ne s'y prête pas, l'exercice de la position du garde-à-vous ou l'exécution de conversions dans des terrains labourés, des champs de pommes de terre, etc., *sans parler de la montagne*, c'est-à-dire dans des conditions où il est impossible d'exiger la précision réglementaire et de contrôler si le mouvement est exécuté convenablement. »

J'ai appris à l'école que la Suisse était un pays montagneux ; j'ai eu depuis lors mainte occasion de le constater ; j'y ai aussi vu, partout où il n'y a ni montagnes ni lacs, une alternance de terrains labourés et de champs de pommes de terre, etc.

J'en conclus que les trois exercices en question sont, chez nous, d'une application plutôt difficile et que fort souvent le chef d'unité qui veut faire du drill doit se borner à alterner « portez armes avec reposez armes », ce qui n'est pas inesthétique, mais peut à la longue devenir ennuyeux.

Bref, je crois qu'on serait bien inspiré en faisant un retour aux « errements » d'il y a cent ans et en remettant en honneur le maniement d'armes, dussent le pas cadencé et les conversions individuelles en souffrir quelque peu. Qu'on nous rende le « présentez armes », si simple et si élégant. Combiné avec l'arme au pied et le port d'arme il donne toute une série de mouvements vraiment esthétiques et pouvant s'employer dans tous les terrains, en montagne comme en plaine, dans les pommes de terre comme dans les blés ou les trèfles.

Il ne faudrait pas pour cela nécessairement supprimer les autres exercices qui conservent toute leur valeur lorsqu'on se retrouve sur un terrain dur et plat.

La seule question qui se pose c'est de savoir si nous pouvons consacrer au drill assez de temps pour obtenir des maniements d'armes précis et élégants, une position normale énergique sans raideur et

un pas cadencé correct, c'est-à-dire énergique, alerte et souple, aux termes de la circulaire.

Je crois que oui ; nos sociétés de gymnastique arrivent à exécuter avec précision et élégance les exercices les plus divers. Pourquoi nos soldats n'y arriveraient-ils pas ?

* * *

Le bureau de la presse a inondé ces derniers temps les journaux de communiqués sur les sujets les plus divers. Cette prose bien intentionnée, est malheureusement plutôt ennuyeuse. Peut-être l'est-elle moins dans la langue de Goethe. Dans la nôtre, elle rappelle plus le pas cadencé dans les champs de pommes de terre, etc. que l'allure alerte et souple exigée par le général.

A ce propos, notre confrère M. Robert de Traz fait dans la *Semaine littéraire* une proposition intéressante. Il souhaiterait de voir organiser des tournées de journalistes sur le front, comme en organisent les pays belligérants, pour rétablir le contact entre le public et ses soldats, et renseigner la presse qui a le droit de savoir. L'idée n'est pas tout à fait neuve. Un essai dans ce genre a été fait et n'a pas réussi. Le rédacteur en chef d'un de nos grands organes romands, invité à se rendre sur le front dans un but analogue, n'y est pas allé. Ce qui ne veut d'ailleurs pas dire qu'on ne puisse pas réussir en s'y prenant autrement.

La *Gazette de Lausanne* et le *Berner Tagblatt* fraternisant à l'auberge du Largin, à quelques pas des tranchées françaises et allemandes, voilà qui ferait du bien dans notre peuple et dans notre armée. Est-ce trop beau pour devenir vrai ?

* * *

Lorsqu'en 1914 on a donné à notre armée le nouvel uniforme gris-vert, on a ajourné, pour plusieurs raisons, la question du couvre-chef. On ne voulait pas du casque à pointe, décidément trop prussien, ni du casque sans pointe apparemment trop pompier. D'ailleurs, il y avait encore un certain stock de képis, et il était de bonne administration de l'utiliser. Certaines gens trouvaient d'ailleurs à notre képi quelque chose d'original, je dirai presque d'esthétique, si je n'avais déjà un peu abusé de ce mot aujourd'hui.

Maintenant que le stock est épuisé, et la matière première introuvable, il a bien fallu se résoudre à chercher autre chose. Il est vrai que le civil ultra-moderne remplace le couvre-chef par une chevelure longue et huileuse, mais cette « coiffure » si simple a, au point de

vue militaire, des inconvénients de nature diverse sur lesquels je n'insiste pas.

Donc nous allons avoir un casque ; il est beau, léger, solide, pas cher ; bref, comme tout ce qui se fait en Suisse, il est parfait. Les Allemands, les Français, les Anglais n'ont rien de pareil. On chanterait presque l'*Adjudant et sa monture* :

*C'est qu'il voulait avoir un casque,
La chose est permise après tout,
Ca tient mieux contre la bourrasque,
Et puis c'était son goût.*

Il ne faudrait pourtant pas trop s'emballer. Je veux bien croire que notre casque sera esthétique (pardon, lecteur !), puisqu'on a demandé des dessins à l'un de nos meilleurs artistes. Mais il y a souvent loin du dessin à l'exécution, témoin nos billets de banque. Quant aux autres qualités, elles me semblent dépendre, tout comme pour le képi, essentiellement de la matière première. J'ai l'idée que pour être à la fois léger et solide, le casque devra être en acier de première qualité, qui ne sera ni bon marché ni abondant. Donc il n'est pas impossible que nous finissions par devoir orner nos têtes d'un casque aussi laid et aussi peu commode que ceux de nos voisins.

Nous serons d'ailleurs bientôt fixés à ce sujet, puisque nos réserves de képis sont épuisées.

* * *

Dans sa campagne de haine et de calomnie contre tout ce qui touche à l'armée, la presse socialiste a cherché à exploiter quelques paroles un peu rudes, adressées par le général Wille à un bataillon au travail. Il s'est même trouvé un inconscient pour porter le cas devant les Chambres fédérales qui ont pourtant eu le bon sens de ne pas en faire un incident.

Je ne voudrais pas non plus attribuer à cette affaire une importance qu'elle n'a pas. Si je m'y arrête c'est parce que j'y vois deux faits bien distincts : d'une part, un officier a rabroué un peu vertement des soldats, d'autre part, cet officier était le général en chef lui-même. Evidemment, ce n'est pas pour » engueuler » le soldat que l'Assemblée fédérale a élu le général, et ce dernier aurait été mieux inspiré en prenant à part le commandant de l'unité en question pour lui faire ses observations.

D'autre part, il faut absolument, en principe, que l'officier ait le droit de parler à sa troupe sans soumettre au préalable le texte de son discours au comité de rédaction de la *Tagwacht* ou à telle autre autorité en matière de politesse. Sans vouloir ériger la grossièreté en dogme, il est des moments où un langage énergique est indispensable, fût-il même accompagné de quelques jurons. L'homme qui ne se fâche jamais n'est pas un homme. Il arrive à tout le monde, même à la presse la plus socialiste, de se départir parfois des règles de la politesse et du beau langage. Pourquoi l'officier seul devrait-il faire exception à la règle générale ?

* * *

Je m'en voudrais de terminer cette chronique sans consacrer quelques lignes au colonel d'artillerie Turrettini, décédé à Genève il y a quelques semaines. Les journaux politiques ont dit sa carrière comme ingénieur et comme administrateur. Rappelons qu'il fut aussi un brillant officier d'artillerie et qu'il occupa le poste le plus élevé qu'un officier de troupe puisse atteindre dans cette arme, celui de chef de l'artillerie d'un corps d'armée. Depuis des années, la maladie l'avait forcé, au grand regret de ses compagnons d'armes, à renoncer à toute activité militaire.

CHRONIQUE BELGE

(*De notre correspondant particulier.*)

La guerre en Belgique. — Le recrutement général. — Le recrutement du cadre. — Questions de matériel. — A quelque chose malheur est bon.

Tout entière, ces temps-ci, la vie du peuple belge serait justifiable de la chronique militaire.

La vie de la population civile demeurée en Belgique occupée aussi bien que la vie de l'armée établie sur l'Yser.

A la première comme à la seconde ne fait-on pas la guerre ?

Sur la première comme sur la seconde, ne savons-nous pas que sont braqués les fusils, les mitrailleuses et pointés les canons ? Eh ! oui, sur les passants des rues et des places à Bruxelles, Anvers, Gand, etc., aussi bien que sur les bataillons cramponnés entre Nieu-

port et Ypres. Parmi les premiers l'on fait, surtout ces dernières semaines, des prisonniers et des prisonnières. L'on en fait même plus que parmi les soldats du roi Albert. Il faut avouer aussi que c'est plus facile.

Il me semble que, pour un militaire de quelque pays qu'il soit et pour peu qu'il soit imbu des idées que l'on appelait autrefois l'honneur militaire, il est difficile d'évoquer sans émoi le rôle que l'on fait jouer aux soldats et aux officiers en Belgique envahie. Comment parler encore du « noble métier des armes » quand on sait l'emploi réservé dans ce pays aux fusils, mitrailleuses et canons ?

Mais comment voulez-vous, lecteur, qu'un Belge pense à ces choses sans émotion ? Vous comprenez, n'est-ce pas ? qu'il ne lui est pas possible de gloser sur ce sujet avec le calme sang-froid, avec la sérénité tranquille que vous pouvez exiger d'un chroniqueur platonique. Je vous avoue que je n'en puis pas écrire « sans colère et sans haine ».

Aussi nous allons laisser cela pour parler de choses « honnêtement militaires ».

* * *

Quelques mots d'abord du recrutement général auquel s'active actuellement le commandement belge.

Vous savez que le gouvernement, malgré la situation précaire de son existence à l'étranger, malgré l'amoncellement de difficultés devant lequel il se trouve, a pris depuis 1915, pas mal de mesures énergiques parmi lesquelles la promulgation d'une nouvelle loi militaire.

Autrefois, en Belgique, les Chambres auraient parlotté trois ou cinq ans autour d'un pareil projet, l'auraient discuté, amendé, modifié tant et si bien qu'il n'en serait guère resté lors du vote définitif. Cette fois, cela s'est fait sans heurt apparent, sans difficulté extérieure, sans vote comme sans discussions, et vous pouvez être certains que personne n'a songé à protester ou à réclamer contre l'initiative prise par le président du Conseil et les ministres et en plein accord avec l'opinion générale.

Autres temps, autres mœurs !

En principe, depuis la mise en vigueur de la loi nouvelle, doit le service militaire tout Belge âgé de 18 à 40 ans.

Toutefois les hommes tombant sous l'application de ce décret-loi (daté de juillet 1916) sont répartis en sept groupes ainsi déterminés :

- 1^{er} groupe. — Célibataires de 18 à 30 ans, hommes mariés de 18 à 22.
2^e » — Célibataires de 30 à 35.
3^e » — Célibataires de 35 à 40.
4^e » — Hommes mariés de 22 à 30.
5^e » — Hommes mariés de 30 à 35.
6^e » — Hommes mariés de 35 à 40.
7^e » — Cas exceptionnels.

Les ressortissants aux deux premiers groupes sont appelés déjà sous les armes ou le seront sans délai. Les autres feront l'objet d'appels successifs réglés selon les nécessités.

En général, la répartition des recrues sera orientée de cette façon : les hommes des groupes 1, 2 et 4 aux services armés ; les hommes des groupes 3, 5 et 6 aux services auxiliaires. Ceux du groupe 7, des exemptés temporaires prenant place respectivement dans tel ou tel des six autres groupes dès que disparaît le motif de leur sursis. Malgré la dispersion actuelle du peuple belge, en dépit des conditions si extraordinaires où se fait ce recrutement, l'on constate qu'il s'effectue avec un succès que n'auraient pas espéré les plus optimistes. De tous les coins de l'Europe, de tous les coins du monde les futurs soldats répondent à l'appel du roi Albert. C'est une sorte d'enrôlement volontaire, car il faut avouer que la répression des défaillances serait assez difficile, vu les circonstances actuelles.

Actuellement l'hésitation n'est plus possible pour un Belge de 18 à 40 ans. Quelle que soit sa situation, quels que puissent être ses autres obligations, ses autres devoirs, une seule règle s'impose à sa conduite, un seul devoir à remplir : répondre à l'appel de son pays.

D'ailleurs, il faut signaler que les Belges restés en pays occupé par suite de circonstances diverses, leur jeune âge en 1914, leur inaptitude par suite de maladie, l'impossibilité de rejoindre l'armée, la surprise de l'envahissement, tous ceux-là montrent un bel exemple de courage et de patriotisme. Malgré la surveillance étroite exercée par l'autorité allemande, malgré l'espionnage minutieusement organisé, malgré les sentinelles placées aux frontières, malgré les fameux cordons de fils de fer électrisés, un grand nombre d'entre eux parvient à se sauver et à rejoindre les combattants de l'Yser.

Il y a tout lieu de croire d'ailleurs que le nouveau régime instauré en Belgique par l'occupant aura pour effet d'accroître, dans de fortes proportions, le chiffre de ceux qui fuiront les provinces envahies, qui voudront échapper aux persécutions, à la proscription, au

travail forcé, à toutes ces mesures de vexation et de terreur. Et par sa faute l'envahisseur se sera fait inconsciemment le pourvoyeur de l'armée belge.

* * *

Mais il s'agit aussi de maintenir leur solidité aux cadres d'officiers et de sous-officiers. Et ce n'était pas le plus mince souci du commandement belge, étant données les pertes sérieuses subies dès le début de la campagne. La guerre consomme beaucoup de gradés, c'est un fait. En 1914, particulièrement, les galons d'or des officiers, sur les képis et sur les manches, leurs épées au fourreau brillant, leur poste de combat, les désignaient trop nettement aux balles des tireurs spéciaux de l'ennemi.

Comment parer aux pertes ? Plus d'école militaire, plus d'institution d'enseignement spécial. L'armée — sauf ses troupes combattantes griffées sur la mince bande de territoire encore libre — l'armée vivant complètement en pays étranger.

Les C. I. S. L. A. (Centres d'instruction de sous-lieutenants auxiliaires) furent créés. Il y en eut pour l'infanterie, pour la cavalerie, pour l'artillerie, bref, pour toutes les armes, pour toutes les spécialités. Voulons-nous citer un exemple : C. I. S. L. A. de Gaillon, pour officiers d'infanterie. Il est placé sous le commandement d'un chef ardent et énergique, aux idées nettes et précises, à la volonté sûre et agissante : le major Neuray. Type d'officier savant et conducteur d'hommes (ce n'est pas en vain que l'on est l'élève et le disciple préféré du glorieux général Leman), connaissant à fond les nécessités de la guerre actuelle dans ses diverses modalités, pour avoir exercé le commandement au milieu des péripéties les plus critiques de la campagne.

A Gaillon sont envoyés les sous-officiers que les qualités intellectuelles et morales ainsi que les aptitudes physiques désignent au choix de leurs commandants. Là, ils sont soumis pendant une période de quelques mois à l'instruction la plus intensive et la plus pratique. En 1915, en raison des conditions d'urgence, le séjour au C. I. S. L. A. n'était que de deux mois. Peu à peu la durée du terme d'instruction a pu être élevée. Elle est actuellement de quatre mois en moyenne.

Les résultats obtenus ont été surprenants et mériteront d'être, plus tard, l'objet d'une étude sérieuse et approfondie. En tous cas, l'on peut assurer dès maintenant que le haut commandement est aussi satisfait que possible de cette innovation.

* * *

A cette armée mal outillée du début de la guerre, il fallut donner aussi des armes nouvelles, du matériel plus abondant et plus puissant. Un effort énorme devait être réalisé. Il le fut. L'artillerie légère de campagne fut considérablement augmentée au point que l'on put créer de nouvelles unités. Le lecteur ne s'étonnera point que les précisions, en ce domaine, ne soient pas permises au chroniqueur. Toutefois rien ne s'oppose aux constatations suivantes. Les troupes belges, depuis leur entrée en campagne, ont été dotées d'artillerie moyenne et lourde. Derrière les lignes de « piotes » grondent maintenant avec les pièces de 75, des canons et des obusiers de tous les calibres usités parmi les autres armées ; et les batteries de ce genre sont actuellement plus nombreuses sur la rive gauche de l'Yser que sur la rive droite.

De même l'artillerie de tranchées a pris chez les Belges un développement énorme. C'est d'ailleurs parmi eux qu'ont été inventés les engins de l'espèce les plus efficaces dont l'usage se répand actuellement dans les diverses armées alliées.

* * *

Bref, la Belgique s'est dotée, depuis la guerre, d'une véritable armée, nombreuse, ardente, bien instruite et combattive ; cette année, elle lui a procuré largement tout le matériel le plus moderne, le plus puissant ; elle l'a organisée sur des bases rationnelles et possède enfin aujourd'hui l'arme de guerre qu'elle aurait dû posséder plutôt, digne d'elle, digne de sa situation matérielle, économique et morale.

A quelque chose malheur est bon !

C'est ce que pensent les patriotes belges éclairés. Evidemment ils regrettent profondément les malheurs qui ont fondu sur leur pays. Mais ils répudient la pleurnicherie bélante de ceux qui ne pensent qu'à implorer la pitié. Ils veulent montrer plus de dignité. Ils disent : « La guerre nous a ruinés, elle a sur notre territoire accumulé les misères, les dévastations. Les nôtres ont souffert terriblement. Mais pour rien au monde nous ne voudrions que la Belgique eût agi autrement. Nous souffrons dans nos corps comme dans nos biens, dans nos esprits comme dans nos cœurs, mais nous sommes fiers de l'honneur que s'est réservé notre Patrie.

» Non, nous ne désirons pas qu'on pleure sur nous. Les vrais Belges font mieux : ils *travaillent* comme ils le peuvent à venger

leur pays, à lui assurer pour l'avenir une défense intangible. Et ceux qui ne travaillent pas dans la mesure de leurs moyens à la renaissance future du royaume, ceux-là comme ceux qui vont à l'étranger s'apitoyant sans cesse sur eux-mêmes et invoquant une charité qu'ils ne méritent pas, ceux-là ne sont pas dignes du nom de Belges : ce ne sont pas de vrais Belges.

» Car il faut que tous coopèrent courageusement à l'œuvre qu'a si bien préparée l'armée et qu'elle espère achever lorsque l'heure sera venue. Il faut que de nos malheurs sortent pour notre pays non seulement de l'honneur et de la gloire, mais une puissance plus forte, une sécurité définitive. Que dans nos frontières élargies nous nous sentions à même d'imposer aux autres le respect de notre souveraineté par la crainte de nos armes.

» Il faut que, pour la Belgique, à quelque chose ce malheur soit bon ! »

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

La mobilisation du 18 juin. — Transport des troupes de la garde nationale à la frontière du Mexique. — Le service des frontières. — Grandes lignes de la loi militaire du 3 juin 1916. — La garde nationale sous la nouvelle loi.

Ce n'est pas la matière qui nous manque aujourd'hui pour cette chronique, avec la mobilisation du 18 juin, le service des frontières et la nouvelle loi militaire. La place, en revanche, fait défaut ; et nos explications, malheureusement, devront être incomplètes.

La mobilisation n'a pas été une surprise. Depuis l'incursion du bandit Villa sur le territoire des Etats-Unis, la presque totalité des troupes régulières métropolitaines avaient été dirigées sur la frontière du Mexique. Un moment, l'on a même cru que les camps d'hommes d'affaires, qui promettaient d'être si suivis cette année, devraient être abandonnés, faute d'instructeurs. Mais il a été possible de conjurer le mal en utilisant comme troupes d'instruction d'infanterie des compagnies d'artillerie à pied régulières non mobilisées. L'effectif de l'armée régulière, déduction faite des unités détachées aux colonies, est si faible, et les unités elles-mêmes si loin de leur complément réglementaire, qu'il a fallu, pour couvrir la frontière du sud, faire appel à la garde nationale des divers Etats. Avec cette hésitation et cette manie des demi-mesures qui caractérisent la politique du président Wilson, il fut décidé d'abord

de n'appeler que la milice des trois Etats frontières : Arizona, New Mexico et Texas. Ce n'est pas là la crème de notre armée de seconde ligne, tant s'en faut, si l'on fait exception en faveur de l'excellente batterie de campagne de New Mexico, que commande un ancien officier suisse. Ce qui se passa alors donna un avant-goût des surprises que nous ménageait la mobilisation générale. Non seulement la milice de ces trois Etats ne se trouvait pas prête à marcher, mais une forte proportion de miliciens firent valoir des raisons de famille pour ne pas partir. On découvrit que beaucoup étaient mariés, chargés de famille ou malingres, ou trop jeunes — toutes choses dont il n'aurait pas été difficile de s'apercevoir plus tôt. En somme, ceci n'est nullement anormal avec un système de milices volontaires. Ces unités, aux Etats-Unis, sont composées d'hommes qui, en Europe, appartiendraient à l'active, la réserve (ou *landwehr*), et, ce qui est bien plus grave, la territoriale (ou *landsturm*). Alors qu'en France, en Allemagne, les soldats de cette dernière catégorie jouissent d'un traitement privilégié en cas de guerre, dans la milice américaine ils doivent marcher avec l'active puisqu'il n'y a aucune distinction. C'est là, on le conçoit, un écueil très sérieux, de nature à compromettre tout le mécanisme de notre système militaire. On l'a bien vu, lorsque l'ordre de mobilisation du 18 juin appela au service fédéral environ 96 000 hommes sur un effectif total de 117 000 miliciens *mobiles* ¹.

La différence entre les deux nombres ci-dessus est constituée principalement par les unités qui, d'après la loi, doivent rester sur le territoire des divers Etats comme force de police pour le cas de troubles, émeutes, etc. Toutefois, presque partout, les différents gouverneurs (présidents des républiques fédérées) convoquèrent l'ensemble de la garde nationale dans les camps locaux.

En dépit de toutes les nouvelles lois militaires, la mobilisation de la milice reste toujours une opération compliquée, car il faut, non seulement faire passer une visite médicale approfondie à tous les gardes nationaux, mais encore leur faire prêter serment. Dans l'espèce, cette dernière formalité, par suite d'une modification introduite récemment, a encore empiré les choses. On a vu des miliciens, voire même des unités entières, se refuser à un serment dont la teneur leur semblait nuageuse. Il en résulta des discussions pénibles, des brimades et des accusations de lâcheté jetées absolument à la légère, mais qui ne sont pas de nature à augmenter le prestige de la milice.

L'examen médical nécessita l'élimination d'un grand nombre de soldats et officiers, les uns trop jeunes ou trop faibles, les autres trop vieux ou usés pour un service de guerre. Des corps per-

¹ Les compagnies d'artillerie à pied — ou plutôt de côte — ne comptent pas dans la milice mobile.

dirent ainsi des capitaines-commandants, des colonels auxquels ils étaient attachés; et il se produisit à ce sujet une démoralisation passagère, très regrettable à l'heure de la mobilisation. Ces éliminations, jointes au fait que trop d'unités n'étaient pas même à leur complet de paix, retardèrent considérablement la mise en état des troupes. On avait, paraît-il, décidé d'abord de n'envoyer sur la frontière du Mexique que les corps ayant atteint leur effectif de guerre. Il fallut en rabattre. S'il est vrai que certaines troupes spéciales, telles que les formations sanitaires et des batteries où le service est très recherché, étaient au complet, l'écart entre le pied de paix (diminué des malingres, etc.) et celui de guerre atteignait dans quelques-uns des meilleurs régiments d'infanterie de la garde nationale, le chiffre de 600 et 800 hommes. Et ceci en comptant comme disponibles les recrues enrôlées à la dernière heure, parfois un tiers de l'effectif¹.

Mais il y eut d'autres causes de retard dans cette mobilisation. L'équipement nécessaire à la milice, au lieu d'être à la portée des divers corps, se trouvait dans des arsenaux fédéraux, peu nombreux et souvent à une trop grande distance des unités. D'un autre côté, les animaux de selle et de trait faisaient défaut dans toutes les armes; on dut en acheter de grandes quantités en toute hâte. La plupart des bêtes qu'on se procura ainsi n'étaient pas dressées; et généralement furent mises entre les mains d'hommes inexpérimentés sous le rapport de l'équitation, de la conduite des voitures et de l'ajustage du harnachement.

* * *

En ce qui concerne le transport des troupes à la frontière, la presse a été remplie de récriminations dont une partie seulement était fondée. Il est vrai que ce fut une faute de concentrer trop de troupes dans les camps locaux, au lieu de faire partir les corps de leur localité d'origine, ainsi que cela a lieu en Europe. On aurait dû éviter, non seulement le trajet de la garnison aux camps de départ, mais encore et surtout l'encombrement qui se produisit forcément dans les gares de ces derniers. En revanche, il faut tenir compte des distances considérables séparant les points de départ des régions de la frontière à occuper. Ce sont l'est et le nord-est des Etats-Unis qui fournissent le plus de troupes de milice, et, pour celles-ci, il s'agissait d'un véritable voyage de quatre à cinq jours par voies ferrées. On ne saurait, dans ces conditions, envisager un transport dans wagons à bestiaux aménagés, comme en Europe. Mais un Européen s'étonnerait à bon droit des plaintes formulées bruyamment par divers régiments de garde nationale parce qu'ils n'ont pas fait le trajet en wagons-lits. Les réclamations ont été

¹ L'effectif de guerre d'un régiment d'infanterie est de 1836 hommes.

assez nombreuses pour nécessiter des explications officielles de la part de l'état-major général.

On a entendu dire de tous côtés que les hommes avaient manqué de vivres en route. La vérité est que, par suite de l'inexpérience des soldats et des cadres, les gardes nationaux, dans nombre de cas, consommèrent et gaspillèrent en trois jours les rations distribuées au départ pour dix jours. C'est là encore un des vices de notre organisation de milices volontaires auxquels il faut se résigner.

* * *

Le service des frontières, qui dure encore au moment où nous écrivons ces lignes, présente naturellement une certaine analogie avec celui fait en Suisse, en 1870-71 et pendant la guerre actuelle. Toutefois, aux Etats-Unis, il offre une occasion unique de donner une instruction sérieuse aux troupes de milice rassemblées au Texas et en Arizona. Autant que possible, on a conservé aux unités le groupement par Etat. Les corps de New-York, par exemple, constituent une division complète, sous le commandement de leurs propres généraux. Cependant, le manque de bons officiers supérieurs et généraux s'est fait sentir; une excellente mesure a été le placement d'officiers réguliers — généralement des capitaines — à la tête des régiments de milices dépourvus de colonels.

Le chef d'état-major général a profité de ces rassemblements de troupes pour faire exécuter des exercices. Les régiments d'infanterie, ceux de cavalerie et les groupes d'artillerie montée ont accompli surtout des marches tactiques dont ils avaient, du reste, le plus grand besoin, et qui ont été très progressives — précaution rendue nécessaire par le climat autant que par le manque d'entraînement des miliciens.

Quant à l'état sanitaire, il est aussi satisfaisant que possible, principalement à cause de la vaccination contre la typhoïde. Cependant, dans ces derniers temps, il s'est déclaré un certain nombre de cas de para-typhoïde, ce qui nous semble un nouveau nom pour « fièvre muqueuse légère ». En somme, malgré la saison peu favorable, il ne s'est produit, sous le rapport de la santé des troupes, rien qui rappelât les horreurs des camps de la guerre hispano-américaine.

A l'heure actuelle, dans l'intérêt privé des miliciens, on tâche d'organiser une sorte de système de relève; mais il est nécessairement très imparfait puisqu'il n'est resté, dans les divers Etats, que fort peu de troupes non mobilisées.

* * *

Nous avons à donner maintenant quelques explications sur la nouvelle loi militaire du 3 juin 1916. Elles ne peuvent toucher ici qu'à ses grandes lignes; nous renvoyons à une chronique suivante l'examen des points de détail.

Tout d'abord, l'effectif de *paix* de l'armée régulière est porté à 175 000 hommes — une augmentation considérable, car le pied de *guerre*, sous l'ancienne loi, était de 120 000 seulement. Le nombre des régiments monte à 64 pour l'infanterie, 21 pour l'artillerie de campagne, 25 pour la cavalerie et 7, plus deux bataillons montés, pour le génie. Les services sont accrus dans une proportion analogue. C'est là un changement radical, dont on peut se rendre compte en remarquant, par exemple, que nous n'avions que six régiments d'artillerie de campagne et 12 compagnies du génie. Les nouveaux effectifs s'obtiendront en cinq ans par la formation, chaque année, de 1/5 des nouvelles unités. Du moins, telle est la théorie : qu'arrivera-t-il en pratique ? Ce procédé présuppose que les engagements volontaires seront en nombre suffisant — ce qui est extrêmement loin d'être sûr. Relevons, en passant, que chaque régiment possède : 1° une compagnie dite d'état-major (compre-nant la musique et le petit état-major de régiment); 2° une compagnie d'approvisionnement (englobant le train régimentaire).

Le régiment d'infanterie est à trois bataillons de quatre compa-gnies; celui de cavalerie à trois groupes de quatre escadrons; celui d'artillerie de campagne à trois ou deux groupes de trois batte-ries. Les compagnies de mitrailleurs, d'état-major et d'approvision-nement sont en sus.

Les engagements se contractent pour sept ans, dont trois dans l'active et quatre dans la réserve. Toutefois le ministre peut faire passer par anticipation dans la réserve, après un an de service actif, tout soldat jugé suffisamment instruit et entraîné. Cette dis-position a pour but, on le comprend, d'attirer dans l'armée des sujets désirables que rebuterait l'idée d'un long service actif. Mais ceci ne semble pas à l'abri des critiques car, d'abord, la loi ne fait pas du renvoi par anticipation un droit pour aucun engagé volon-taire. Ensuite, il est à craindre que des influences politiques ou autres entraînent la libération de sujets susceptibles de faire de bons cadres.

La loi perfectionne — théoriquement toujours — le système de réserves. Celles-ci comprennent désormais, outre les libérés de l'active, les anciens soldats âgés de moins de 45 ans, qui contrac-tent un engagement volontaire de quatre années dans la réserve; enfin, un *enlisted reserve corps*, pour le génie, les subsistances, les formations sanitaires et le corps des signaux, composé d'individus de 18 à 45 ans, n'ayant pas servi dans l'armée régulière et qui con-tractent un engagement de quatre ans dans la réserve. C'est en somme un corps de réservistes professionnels (ingénieurs, électri-ciens, infirmiers, boulangers, etc.).

Une curieuse innovation est la solde de 125 francs par an, en temps de paix, accordée aux réservistes (*issus de l'active*). Cette allocation a simplement pour objet de permettre à l'administration

de se tenir en contact avec les réservistes ; l'autorité militaire, en effet, n'a pas ici les mêmes moyens d'action qu'en Europe. Les réservistes ne sont même pas appelés à des périodes d'instruction déterminées et obligatoires. C'est pour cela que bien des gens sont sceptiques en ce qui concerne le nombre ou la condition physique d'aptitude au service de guerre de ces réservistes au jour de la mobilisation.

Le recrutement et l'organisation des officiers de réserve fait l'objet de plusieurs sections de la loi. Ces officiers sont nommés après examen ; il n'est pas nécessaire qu'ils aient appartenu à l'armée régulière ou à la garde nationale. Toutefois, il est presumable qu'en pratique, ils auront au moins assisté à plusieurs sessions de ces camps d'hommes d'affaires qui sont en réalité de bonnes écoles de cadres, surtout pour l'infanterie. Une des sources de recrutement pour ces officiers se trouve parmi les étudiants des universités, collèges et académies. Il est formé dans ces établissements, avec leur consentement, des branches de ce qu'on appelle le Corps d'Aspirants-officiers de réserve, lequel se divise en deux sections : 1^o la *senior division*, dans les universités et collèges assimilés ; 2^o la *junior division*, dans les académies privées, dites « militaires ». Des officiers réguliers sont d'ores et déjà détachés dans ces établissements pour donner l'instruction militaire. Il faut remarquer que, dans un certain nombre d'institutions, subventionnés par le gouvernement fédéral, et où les exercices militaires sont obligatoires depuis 1862, la formation de sections du Corps d'Aspirants est rendue virtuellement obligatoire par la nouvelle loi.

* * *

On a dit de cette dernière qu'elle a enfin *fédéralisé* la garde nationale, en ce sens qu'aujourd'hui, dans le cas de guerre, cette partie de l'armée passe automatiquement au service fédéral par la simple promulgation du décret de mobilisation. En pratique, malheureusement, la seule différence avec l'ancien régime est qu'on évitera les délais inhérents à la prestation de serment. En effet, il sera toujours nécessaire de faire passer aux miliciens une visite médicale sérieuse, puisque l'expérience a prouvé que les corps de la garde nationale ont une déplorable tendance à enrôler des individus hors d'état de faire campagne. La loi, du reste, admet ceci virtuellement.

Une seconde innovation, qui met fin à d'interminables polémiques, est l'institution d'une *solde fédérale*, allouée aux gardes nationaux en temps de paix, et montant à 25 % des tarifs adoptés par le pouvoir central pour l'armée régulière.

Les officiers ne peuvent être reconnus par le gouvernement fédéral qu'après avoir passé les examens prescrits devant une commission nommée par le ministre de la guerre. Ceci remédie aux

inconvenients du système d'élection encore en usage dans certains Etats. Si les élus font preuve, devant la commission, de connaissances militaires suffisantes, une grande partie du mal est atténué.

Il est formé une *Réserve de la garde nationale*; mais la loi n'entre dans aucun détail d'organisation¹. Elle spécifie toutefois que ces réservistes ne touchent pas de solde, excepté lorsqu'ils sont convoqués à des périodes d'instruction avec la garde nationale active.

Une innovation plus efficace, selon nous, est la création, en cas de mobilisation, d'un bataillon dit « de dépôt et instruction des recrues », dans chaque régiment de garde nationale appelé au service fédéral. Pour l'artillerie, ce bataillon est remplacé par un groupe spécial à raison de neuf batteries de campagne mobilisées (ou de douze compagnies d'artillerie de côte).

Enfin, le nombre minimum des exercices ordinaires annuels est de 48 (d'une heure et demi chacun), au lieu de 24. En outre, les unités doivent assister à 15 jours de manœuvres ou école à feu, par an; sous l'ancienne loi, il n'y avait guère que 8 à 10 jours de manœuvres ou plutôt séjours sous la tente, parfois même, ces « encampments » n'avaient lieu que tous les deux ans.

Il reste à savoir ce qui sortira en pratique de cette nouvelle organisation...!

BIBLIOGRAPHIE

Deux études sur l'Allemagne, par M. F. DERIBERPRAY. Paris, 1915. Plon-Nourrit et C^{ie}. Prix 2 fr. 50.

L'auteur veut prouver que le peuple allemand, tel qu'il existe et se manifeste depuis 1870, est la résultante de l'influence des doctrines d'Hegel, mais de ses doctrines mal comprises et plus mal appliquées. *L'évolution nécessaire* s'achèverait si les Germains étudiaient mieux le système de leur philosophe et le réalisaient plus fidèlement. A ce moment l'Allemagne serait bien près de pouvoir fraterniser avec la France !

Faut-il dire que tout cela nous paraît un peu simpliste ? Que si Hegel a joué un rôle, peut-être même un rôle important dans l'évolution du peuple allemand, on ne peut sérieusement prétendre que la divulgation d'un système philosophique soit susceptible de réaliser à elle seule la formation, la cristallisation pour ainsi dire, d'une nation tout entière.

Quant aux prévisions de M. Deriberpray, nous est avis que les événements du jour ne tendent pas à hâter leur réalisation ! A. St.

¹ L'engagement dans la garde nationale est de 6 ans (dont les trois derniers dans la réserve). Mais les hommes peuvent rengager plusieurs fois dans la garde nationale active.